

# Sortir avec une malienne qui n'a pas de papier, quoi faire?

Par riddick59, le 22/12/2015 à 20:56

Bonjour,

Je sors actuellement avec une malienne, j'ai appris récemment qu'elle n'avait pas de papier, ni titre de séjour, ni carte de séjour. Cela fait 5 ans qu'elle réside en France.

Je me pose une question : est-il possible, pour elle d'obtenir des papiers français sachant qu'elle vit en France depuis 5 ans. Elle désire avoir un enfant à tout prix et de ce que je sais, cela lui accordera la nationalité, mais j'ai peur qu'elle ne désire avoir un enfant que pour avoir la nationalité française.

Merci.

# Par amajuris, le 23/12/2015 à 01:18

bonjour,

accoucher en france ne donne pas droit automatiquement à la nationalité française, pas plus qu'à son enfant du moins immédiatement si le père est étranger.

si l'enfant a pour père un français, l'enfant aura la nationalité française mais pas la mère qui pourra obtenir un titre de séjour si elle contribue à l'entretien et à l'éducation de son enfant depuis sa naissance ou depuis au moins 2 ans. salutation

#### Par riddick59, le 23/12/2015 à 20:43

merci de la réponse une dernière chose que j'aimerais savoir si j'étais amené à avoir un enfant avec elle et qu'on devait se séparer

par la suite comment cela se passerait au niveau de la garde de l'enfant ou de la pension alimentaire? qui aurait la garde de l'enfant sachant qu'elle n'a aucun papier (ni titre ni carte de séjour)

## Par amajuris, le 23/12/2015 à 23:27

en l'absence d'accord amiable entre les parents, c'est le juge aux affaires familiales qui règle le problème de la garde de l'enfant et de la pension alimentaire même si un des parents est en situation irrégulière.

mais faire un enfant à une étrangère pour qu'elle obtienne éventuellement un titre de séjour est une responsabilité que vous devrez assurer toute votre vie, vous devez donc réfléchir car un enfant n'est pas un objet.

## Par Tisuisse, le 24/12/2015 à 06:56

Bonjour riddick59,

Attention à vous, cela sent la manipulation pour vous faire endosser un enfant. Ce type de personne n'a qu'une idée en tête : avoir des papiers pour rester en France et, une fois ces papiers obtenus, faire tout pour vous rejeter, vous faire payer le maxi pour cet enfant, etc. Les cas dans votre exemple sont malheureusement très nombreux.

A mon humble avis, dites-lui que vous accepterez un enfant de vous 2 que lorsque vous serez mariés, pas avant car rien ne vous dit qu'elle n'est pas déjà mariée au Mali ?